



## POUR L'ATTRIBUTION D'UNE RECONNAISSANCE INDEMNITAIRE A L'ENSEMBLE DES AGENTS DU CSRH DOUANE

Une année après le travail préparatoire d'une équipe-pilote d'une vingtaine d'agents, le CSRH a été créé en avril 2014 à Bordeaux.

Le défi était important: passer d'un outil fait par la Douane pour la Douane, OCAPI, à un outil interministériel ne prenant pas en compte les spécificités douanières impliquant une technicité et une capacité d'adaptation certaine.

Dès ses débuts fut posée la question d'une prime dédiée, traduisant la spécificité technique de ce service et les obligations auxquelles ses agents étaient soumis. **Des promesses furent faites et vite oubliées !**

Suite à un mouvement (pétition, grève) en 2018, la légitimité d'une reconnaissance indemnitaire, pour les agents du CSRH, a été reconnue en CTM par la Direction Générale « ... *le CSRH est un service éligible à ce type de prime (ACF spécifique) [...] il n'y a pas de discussion sur son bien fondé [...]. Le directeur l'a rappelé (lors du dernier CT) »*. **Des promesses de nouveaux vite oubliées !**

Durant ses dix années d'existence, le CSRH n'a cessé de monter en compétences dans la pré-liquidation de la paye comme dans la gestion administrative des agents et la notification d'actes de gestion.

Le transfert de compétences de la direction générale vers le CSRH est tel qu'aujourd'hui, plus de 75 % de la matière RH se gère au sein de ce service, certains domaines étant devenus de la compétence exclusive du CSRH sans aucune reconnaissance financière.

La technicité du service s'est accrue et, avec elle, un ensemble de contraintes particulièrement lourdes pesant sur les agents.

L'accélération des calendriers de réformes et l'évolution permanente des outils s'ajoutent à un transfert de compétence vers le CSRH en constante hausse depuis des années.

Malgré tout, l'ensemble des agents a répondu présent face à ces évolutions avec investissement et dévouement.

Les agents du CSRH fournissent des efforts conséquents et mettent en œuvre un savoir-faire unique pour établir la paye des douaniers et les actes de gestion inhérents à cette paye ainsi qu'à la carrière des agents sans qu'aucune reconnaissance indemnitaire ne vienne illustrer leur engagement ou leur technicité.

Aujourd'hui, le CSRH douanier est le plus complet et le plus spécifique de la sphère SIRHIUS (gestion de nombreux profils très différents) et à ce titre il ne peut être valablement comparé aux autres CSRH ministériels.

Les agents du CSRH Douane ont décidé, dans leur grande majorité (plus de 95 % de signataires de la pétition), d'amener la Direction Générale des Douanes à considérer **sérieusement** et à **valider dans les meilleurs délais** l'installation de cette reconnaissance indemnitaire promise depuis 10 ans.

Après une décennie d'évolutions soutenues à s'adapter systématiquement aux nouvelles procédures, **ils n'ont que trop attendu la reconnaissance de leur expertise et de leur engagement.**

**Réunis en assemblée générale, ils ont décidé de :**

- **faire coïncider leur travail réel avec leur travail prescrit en suivant le quota horaire légal auquel ils sont théoriquement soumis ;**
- **prioriser rigoureusement leurs tâches mensuelles et de reporter beaucoup de leur travail sur les périodes suivantes.**

**En l'absence d'ouverture rapide de négociations sur le sujet d'une reconnaissance indemnitaire pérenne, la Direction Générale sera la seule responsable d'une situation qui impactera inévitablement, dès la paye de mai, des domaines aussi divers tels que :**

- **la carrière, non passage d'échelon et de chevron;**
- **la retraite : non mise à jours des dossiers ;**
- **les statistiques demandées par la DG ;**
- **toutes les questions réglementaires de la compétence de la Direction Générale ;**
- **les émoluments perçus par la communauté douanière : astreintes, remboursement de transport, PSC, rémunération des actions de formations, RTS, CAMARI, carénage, modulations, primes JO.**

**De concert avec les organisations syndicales douanières de la DI Nouvelle-Aquitaine, le dépôt d'un préavis de grève a été acté pour la journée du 16 mai 2024.**

Par la présente, devant une situation qui n'a que trop duré puisque cela fait 10 ans que les collègues attendent, et 6 ans que la promesse leur a été faite d'une indemnisation pérenne à la hauteur de leur technicité, l'intersyndicale nationale des douanes demande l'ouverture en bonne et due forme de négociations.

Les secrétaires généraux